



france & monde | l'événement

Espaces naturels : une loi pour cesser de les grignoter

L'artificialisation galopante des sols a des conséquences dramatiques. Pour y remédier, la loi Climat prévoit des objectifs ambitieux et d'autres contestés

La France consomme en moyenne l'équivalent de quatre terrains de foot toutes les heures en sols artificialisés (1). Un mal français, sur lequel les députés planchent. La loi Climat et résilience est actuellement examinée à l'Assemblée nationale. Le texte vise notamment à diviser par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, pour tendre vers une « zéro artificialisation nette des sols » en 2050.

« *Un des dangers les plus forts pour la biodiversité* », avait alerté en 2019 la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, alors députée.

L'exemple des épisodes cévenols

Les conséquences humaines de

l'artificialisation, qui font perdre aux sols leur utilité biologique, sautent aux yeux lors des épisodes cévenols. Quinze morts dans l'Aude en octobre 2018, douze dans la région Paca en novembre et décembre 2019 ou, en octobre 2020, dans les vallées de la Vésubie et de la Roya (Alpes-Maritimes, sept morts). Les sols imperméabilisés ne parviennent pas à retenir toute l'eau déversée depuis le ciel.

Les agriculteurs soumis à la pression foncière

Dans les zones rurales, les plus préservées, les agriculteurs sont aussi directement concernés par le sujet. Soumis à la pression foncière, ils sont de plus en plus contraints dans leur installation. À Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne), par exemple, le projet d'un parc photovoltaïque sur un terrain agricole de 45 hectares, récemment converti au bio, a fait sortir de ses gonds l'associa-



tion Vayres Oradour Défense Environnement (VODE). « L'État et les élus ne se privent pas d'artificialiser de bonnes terres labourables, déplore Denis Lecoq, exploitant agricole et adhérent de l'association. Les terres agricoles et le foncier sont souvent des valeurs spéculatives ».

Deux fois la superficie de Paris chaque année

9,5 % des sols français sont aujourd'hui artificialisés, bien moins que ses voisins allemands ou néerlandais. Mais rapportée à la densité de population, l'artificialisation française est bien supérieure à la moyenne des pays de l'UE. Et son rythme croît plus vite que la population : entre 20.000 et 30.000 hectares sont artificialisés chaque année, soit plus de deux fois la superficie de Paris. L'urgence à agir se retrouve dans l'ambition du texte mais ses dispositions font débat.

Les documents d'urbanisme actuels n'ayant pas permis de frei-

ner drastiquement l'artificialisation, le texte prévoit des objectifs chiffrés. Il faudra diviser par deux, au niveau du document d'urbanisme régional (Sraddet), le rythme de l'artificialisation par rapport aux dix années précédentes. Avec, principalement visée, la question du logement, qui représente 42 % des surfaces artificialisées.

Bloquer un maillon de la chaîne pourrait menacer le logement social

« La chaîne de planification du logement va être bloquée et, forcément, il y aura une flambée des prix, prévient le président de l'Union nationale des aménageurs (Unam), François Rieussec. Et si on bloque un maillon de la chaîne, c'est le logement social qui va en pâtir. » L'Unam – qui s'inquiète aussi d'un conditionnement plus strict de l'ouverture à l'urbanisation – agite la menace d'une crise immobilière majeure. Là où le texte souhaite densifier l'habitat et mettre l'ac-

cent sur les logements collectifs, François Rieussec observe que, pendant la période actuelle, « les Français veulent de plus grands logements ». « Ce que l'on dénonce dans ce texte, c'est l'idée qu'on force les Français à habiter là où ils ne veulent pas », résume-t-il.

Les plateformes logistiques dans le collimateur

En revanche, le texte est moins contraignant sur les zones d'activités économiques, désignées comme responsables de la dévitalisation des bourgs et centres-villes. « Poitiers (Vienne) en est encerclé, constate Lisa Belluco, élue à l'urbanisme de Poitiers et son agglomération. Y mettre de l'activité économique, ce n'est pas tout le temps très utile. Peu de créations d'emplois sont à la clé. » Les associations écologistes ne sont pas en reste dans ces critiques. « Le moratoire sur l'urbanisme commercial n'intègre toujours pas les plateformes logistiques, responsables d'une partie de l'artificialisation des terres agricoles », souligne l'association Terres de Liens. En effet, des dérogations pourront permettre l'installation d'entrepôts et centres logistiques de moins de 10.000 m². Une cristallisation du débat sur cette dérogation, au sein d'un texte globalement très ambitieux.

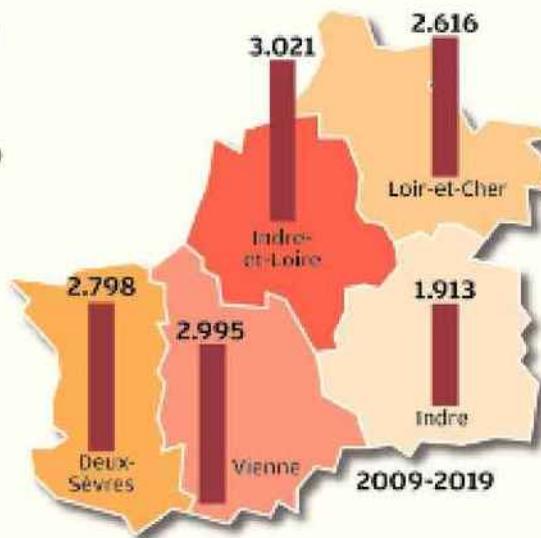
Paul Boulben

(1) Les sols artificialisés recouvrent les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...) mais aussi, selon la France, les chantiers, les terrains vagues et les espaces verts artificiels.



L'artificialisation des sols en France

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en hectares



Source : artficialisation.Nat vershetou privant fr: l'oyers fonciers 2009-2018 - observatoire de l'artificialisation, données fincères.



en savoir plus

Poitiers, territoire pilote de sobriété foncière

L'État a retenu, fin 2020, sept collectivités volontaires dans leur stratégie « zéro artificialisation nette » et déjà intégrées au programme Action cœur de ville (ACV), qui vise à redynamiser les centres-villes. Parmi les lauréats de ce nouveau dispositif - Territoires pilotes de sobriété foncière - figure Poitiers (Vienne). Afin de densifier le bâti dans les villes et d'éviter l'étalement urbain, « l'État cofinance

l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le foncier invisible. L'objectif est de faire des opérations exemplaires », explique Lisa Belluco, élue à l'urbanisme. L'une des opérations va porter sur la caserne de Pont Achard, dans le quartier de la gare, que les sapeurs-pompiers ont libéré il y a quelques semaines. 6.000 m² de bâti à réaffecter dans un secteur en pleine réfection. Dans un premier temps, en attendant une

opération immobilière de plus grande ampleur, « l'idée, c'est de créer un tiers lieu en utilisant les espaces déjà présents ». Les usages de l'ancienne caserne seront transitoires, « avec des activités culturelles et artistiques, de l'hébergement, des start-up, etc. ». Ce sera ensuite à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) qu'il reviendra de gérer le site et de piloter sa transformation.